

## 2. Le nouveau système fonctionne

**Q — Les actes de violence impliquant une arme à feu diminuent; alors pourquoi ces mesures sont-elles nécessaires?**

**RÉPONSE:**

La violence par arme à feu diminue avec des contrôles plus sévères.

Lorsque les contrôles sur les carabines et les armes de chasse ont été renforcés en 1991, 1441 Canadiens étaient tués par arme à feu; en 2005, ce chiffre était de 818. Les meurtres commis avec des carabines ou des fusils de chasse ont diminué de façon importante, passant de 107 en 1991 à 32 en 2008, et ce, en partie grâce au contrôle plus sévère sur les armes à feu.<sup>1</sup> Le professeur de criminologie de l'Université Simon Fraser, Neil Boyd, conclut que l'efficacité des mesures législatives de contrôle des armes à feu est davantage prouvée que celle de toute autre forme de législation, pour ce qui est de la réduction des décès et des blessures. Mais il est toujours possible de faire mieux. On constate une réduction notable des décès attribuables aux véhicules automobiles depuis le début des années 1970, mais les efforts visant à rendre les routes plus sûres n'ont pas été abandonnés pour autant.

**Q — En quoi le système contribue-t-il à la sécurité du public?**

**RÉPONSE:**

Le Registre canadien des armes à feu contient des données sur plus de 2 millions de propriétaires d'armes et plus de 7.3 millions d'armes à feu, ce qui représente 90 % des armes au Canada. 2 537 permis d'armes à feu ont été refusés ou révoqués par les contrôleurs des armes à feu pour des raisons de sécurité publique entre 1999 et 2008. En 2009, le registre a été utilisé par les policiers en moyenne 11 085 fois par jour.<sup>2</sup>

On peut donner plusieurs exemples de l'amélioration de la sécurité du public depuis la mise sur pied du nouveau système, par exemple :

**Juillet 2007.** Le registre des armes d'épaule a permis à la GRC d'identifier deux hommes qui ont ensuite été trouvés coupables de complicité dans les meurtres de 4 officiers de la GRC à Mayerthorpe (AB), car une carabine enregistrée avait été laissée sur la scène du crime.<sup>3</sup>

**Septembre 2006.** Le registre a été utilisé pour enlever des armes des mains de personnes dangereuses. Peu après la fusillade survenue au Collège Dawson en septembre 2006, les policiers ont eu vent de menaces proférées par un autre individu. Le registre leur a permis de savoir que cet individu possédait plusieurs armes, qu'ils ont pu lui confisquer avant qu'il ne passe aux actes.<sup>4</sup>

**Mai 2000.** La base de données a joué un rôle primordial dans la découverte de ce qui pourrait être le réseau de fraude le plus large et le plus sophistiqué de l'Amérique du Nord. Près de 23 000 armes à feu et leurs composantes, probablement destinées au marché noir, ont été saisies.<sup>5</sup>

**Janvier 2000.** À Terre-Neuve, le contrôleur des armes à feu a pris connaissance d'une série de petites annonces pour la vente d'armes à feu. Après une enquête policière, un individu a été accusé de transférer des armes à feu sans autorisation. L'individu a plaidé coupable et a reçu une amende.<sup>6</sup>

**Début de l'année 2000.** Un individu en Colombie-Britannique a vu son permis révoqué parce qu'il avait des antécédents d'agressions sexuelles. L'individu a décidé de porter la décision en appel, mais le juge a confirmé la décision du contrôleur des armes à feu de révoquer le permis.<sup>7</sup>

**Encore au début de l'année 2000.** Un individu en Colombie-Britannique a vu son permis révoqué pour des délits de conduite en état d'ébriété. Une fois de plus, la révocation a été portée en appel et le juge a maintenu la décision en invoquant le comportement irresponsable de l'individu.<sup>8</sup>

**Août 1999.** Un juge de l'Alberta a confirmé la décision d'un contrôleur des armes à feu de refuser un permis à un candidat attendant son procès pour des délits liés à la drogue sur la base de dangers potentiels pour la sécurité publique.

**Août 1999.** En Nouvelle-Écosse, une femme a téléphoné à la ligne de notification pour les conjoints/es, car elle était préoccupée par le fait que son ancien mari allait indiquer sur le formulaire de demande de permis qu'il n'avait pas été marié, car elle avait préalablement refusé de donner son consentement. Elle était inquiète pour sa sécurité et pour celle de ses enfants. Par la suite, elle a porté plainte à la police afin de générer une note au dossier de son mari dans la nouvelle base de données appelée : Personne d'intérêt relatif aux armes à feu (PIAF). PIAF est un fichier de référence qui indique qu'un particulier a récemment participé à un acte de violence ou a des antécédents de maladie mentale et qui mentionne toute autre information relative à la demande de permis d'armes à feu. Ainsi, si le mari essaie d'obtenir un permis dans le futur, une enquête sera automatiquement déclenchée.<sup>10</sup>

**Avril 1999.** Au Québec, la base de données PIAF a jumelé plusieurs cas de violence familiale à des « titulaires de permis valides ». Leurs permis ont été révoqués.<sup>11</sup>

**Février 1999.** À Nelson (BC), un titulaire d'une AAAF (ancien permis) valide a tenté d'acheter plusieurs armes à feu en deux semaines. La vérification des antécédents a révélé de nombreuses condamnations antérieures et plusieurs incidents d'activités criminelles et violentes récentes. Le permis a été suspendu en attente d'une enquête approfondie. Les ventes ont été refusées. Par la suite, la personne a tenté à deux autres reprises d'acheter une arme à feu, jusqu'à ce que son permis soit révoqué et ses armes à feu soient saisies.<sup>12</sup>

**Janvier 1999.** À Red Deer (AB), le registre a permis de démasquer un employé d'une compagnie de véhicules blindés qui falsifiait depuis trois ans son permis et son autorisation de port d'arme. Les responsables ont signalé l'incident et une enquête a été ouverte.<sup>13</sup>

#### **Q — Qu'en est-il des affirmations selon lesquelles le système serait inefficace?**

##### **RÉPONSE:**

Des problèmes liés au démarrage du système sont survenus, mais depuis, il y a eu d'importantes améliorations de la performance du système ainsi qu'une réduction des coûts.

---

<sup>1</sup> Kwing Hung, "Firearms Statistics Updated Tables," January 2006; Statistique Canada, "Mortalité: liste sommaire des causes", 2000-2005. Statistique Canada, " Homicides au Canada 2008".

<sup>2</sup> "Faits et chiffres (octobre-décembre 2009), Programme canadien des armes à feu". Disponible à : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/facts-faits/index-eng.htm> Visité le 21 janvier 2010 ; GRC, "Commissaire aux armes à feu — Rapport de 2008," 2009. Tableau 3 Disponible à : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/rep-rap/2008-comm-rpt/2008-fra.pdf>

<sup>3</sup> "Two charged in Mayerthorpe RCMP slayings" CanWest News Service. July 9, 2007. Disponible à : <http://www.canada.com/vancouver/story.html?id=1dc35b77-803a-406b-af18-200af109adc5> Visité le 2 février 2010.

<sup>4</sup> Lettre d'appui à la Coalition pour le contrôle des armes par Monsieur Yvan Delorme, directeur du service de police de la Ville de Montréal. 2 novembre 2009. Disponible à : <http://www.guncontrol.ca/francais/F/SPVM.pdf>

<sup>5</sup> Yang, Carter M. Gun-Smuggling Ring Busted U.S., Canadian Agents Seize 23,000 Guns and Parts <http://abcnews.go.com/sections/world...ing000502.html> mai 2000.

<sup>6</sup> Centre des armes à feu Canada (Aujourd'hui le *Programme canadien des armes à feu*). Faire une différence ; la Loi sur les armes à feu.

<sup>7</sup> Centre des armes à feu Canada (Aujourd'hui le *Programme canadien des armes à feu*). Faire une différence ; la Loi sur les armes à feu.

<sup>8</sup> Centre des armes à feu Canada (Aujourd'hui le *Programme canadien des armes à feu*). Faire une différence ; la Loi sur les armes à feu.

---

<sup>9</sup> Centre des armes à feu Canada (Aujourd'hui le *Programme canadien des armes à feu*). Faire une différence ; la Loi sur les armes à feu.

<sup>10</sup> Centre des armes à feu Canada (Aujourd'hui le *Programme canadien des armes à feu*). Faire une différence ; la Loi sur les armes à feu.

<sup>11</sup> Centre des armes à feu Canada (Aujourd'hui le *Programme canadien des armes à feu*). Faire une différence ; la Loi sur les armes à feu.

<sup>12</sup> Centre des armes à feu Canada (Aujourd'hui le *Programme canadien des armes à feu*). Faire une différence ; la Loi sur les armes à feu.

<sup>13</sup> Centre des armes à feu Canada (Aujourd'hui le *Programme canadien des armes à feu*). Faire une différence ; la Loi sur les armes à feu.